L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI, 1er JUIN 1887

Bibliographie.

Le comte Vasili—nom de plume qui n'est un mystère pour personne—a publié, ces dernières années, une série d'ouvrages sur les Sociétés de Berlin, de Vienne, de Londres, de Madrid, de St-Pétersbourg, de Rome. Cette suite de volumes a obtenu une vogue véritable pour diverses causes. Et d'abord il est manifeste, dès les premières pages de chacun d'eux, que l'auteur a vu de très près les milieux où il se place, et il conduit ses lecteurs, ou bien qu'il a pour guide les notes de quelqu'un qui les a fréquentés longtemps, qui y a vécu. En outre, il n'y a point chez lui de parti pris.

En causant, car ses livres sont bien des causeries, il s'abstrait, autant que faire se peut, des idées politiques qui sont siennes, et semble très sincèrement vouloir dépeindre les personnages, les mœurs qu'il fait passer sous vos yeux. Le plus souvent il amasse les faits, les traits, et vous laisse le soin de conclure.

A coup sûr, on lit bien entre les lignes ; on démêle, quoi qu'il fasse pour les taire parfois, ses sympathies et ses antipathies ; mais cette justice lui est due : il sait brider les unes et les autres. Son enthousiasme n'arrive jamais à de trop hauts sommets, et quand une figure n'est pas de celles qui le captivent, il ne recourt point à des attaques de mauvais goût. C'est, la plupart du temps, de salons qu'il parle ; tout ce qui est dit par lui, pourrait l'être effectivement dans tout salon.

Le comte Vasili n'est point un observateur monocorde ; loin de là. En lui la note est même très variée ; il passe, avec une aisance extrême, des considérations graves, fouillées aussi, à des appréciations pleines d'esprit, de *humour*.

Il vous donne la sensation d'un peintre à son chevalet, allant du modèle à la toile, et tachant de saisir chez celui-là la caractéristique qui doit faire le portrait ressemblant. Au dessin, au coloris il prodigue ses soins ; minutieux au possible, il s'efforce de ne laisser échapper aucun détail.

Si de temps à autre il lui faut passer du portrait à la caricature, il ne charge jamais trop celle-ci ; il indique, il fixe le côté qui prête au ridicule, et passe sans trop insister.

En pénétrant dans les intérieurs que sa plume veut faire revivre, le comte Vasili ne se contente point de faire poser devant lui et devant ses lecteurs les seuls personnages ; il les entoure d'une mise en scène, prise sur le vif, qui les complète, qui les met mieux en relief. Quand il le faut, il les produit même en robe de chambre ; or aller dans l'intimité n'est pas, on le sait, le plus mauvais moyen d'arriver à une ressemblance fidèle. C'est ainsi qu'il en est de véritablement frappantes dans ses études.

Il n'a pas pris la plume, assurément, pour donner tête à la vanité humaine ; quelque soit le rang du sujet, quelque sympathique même qu'il puisse être à l'auteur, celui-ci ne lui ménagera pas les critiques utiles pour le bien faire connaître. Néanmoins et nous insistons sur cette tendance, l'aigreur ne se met point à cette analyse physiologique, psychologique ; la dissection s'achève presque invariablement avec beaucoup de délicatesse de main. L'opérateur ne fait guère crier l'opéré. La forme est aimable, elle est celle d'un homme ou plutôt d'une femme d'excellente compagnie. Ce sont esquisses fines fort souvent, et auxquelles on revient volontiers.

Ces esquisses sont écrites sous forme de lettres. Comme dans celles de Mme de Sévigné, surviennent des incidences, petillent de très amusantes boutades, qui traversent les aperçus, semblent interrompre le travail de l'étude. Mais, prenez y garde, c'est là aussi de l'escrime littéraire : incidences, boutades, ne sont point simples caprices oiseux ; l'étude se poursuit, se parachève dans les parenthèses ; elles servent bataillement l'ensemble.

Cela rappelle quelque peu les temps de *halte* où l'artiste permet un instant de repos au modèle dans son atelier ; et cependant ce modèle il ne le perd pas de vue ; il continue d'en prendre pleine possession, en faisant de la surprise, en saisissant certaines inflexions typiques, et que la pose, toujours un peu étudiée, supprime intentionnellement.

Nous le redisons, la touche du comte Vasili est délicate ; pourtant il ne s'interdit nullement les indiscrétions, et c'est surtout dans les hardiesses dont nous venons de parler qu'il les fait tenir.

Ce côté épisodique, anecdotique, est un de ceux qui plaisent le plus dans sa galerie ; il est en général, spirituellement présenté, et prouve la connaissance entière que l'auteur possède de son sujet.

Le succès des six volumes dont nous avons relu les titres au début de cet article, a mis en goût le comte Vasili, et voici qu'il vient d'en publier un septième : *Le Société de Paris*, dont il a adressé un exemplaire à l'*Abeille*.

Ce nouvel ouvrage embrassera deux volumes ; on le comprend aisément, en songeant aux mille et un détails que comporte semblable thème.

Sans chercher à percer à jour ce pseudonyme de comte Vasili—bravure faite d'ailleurs—nous pouvons bien affirmer que nul n'est plus français, plus parisien, plus patriote que lui.

Ce centre de Paris dont donc avoir pour sa plume des attractions toutes spéciales ; c'est là qu'il devait vouloir, qu'il veut tenir le plus longtemps. Cette atmosphère parisienne est manifestement la sienne.

Aussi ce premier volume qui seul a paru jusqu'ici, est-il peut-être le plus attachant de la série.

Il traite exclusivement du grand monde parisien, de la classe aristocratique, et, par conséquence forcée, il met tout d'abord en scène et un mort : le Comte de Chambord, et un absent : le Comte de Paris, qu'y ont joué et y jouent grand rôle.

Deux portraits très soignés, qui sont présentés d'une façon très vivante, et que l'écrivain dessine sans flatterie, sans dénigrement. La vérité telle qu'il la conçoit, il la dit très nettement. Il vous conduit au château de Frohsdorf, au château d'Eu, et dans l'un comme dans l'autre il met sous vos yeux la vie des maîtres qui les habitaient et de leur entourage : famille et fidèles.

Il est la bien des pages à recommander, parce qu'elles échappent aux fastidieuses complaisances d'enthousiasme exagérés, comme aux violences des lames de parti.

A côté des deux figures dominantes que nous venons de dire, on voit défiler, dans cette étude, de nombreuses personnalités contemporaines ; des individualités disparues ou debout encore, et qui toutes ont figuré dans cet antagonisme des Bourbons dont la Comtesse de Paris est aujourd'hui le chef.

Nous appelons spécialement l'attention sur les pages consacrées à la vie ouverte et du Comte de Chambord et du Comte de Paris ; elles sont vraiment d'un vif intérêt. La peut être se trouvent les deux plus jolies stations qu'on vive. On aime à faire halte en ces deux intérieurs, et, toute considération politique écartée, on éprouve une sensation saine, un spectacle de cet amour du foyer qui semble être le trait dominant chez le fils du duc d'Orléans, comme il le fut chez le fils du duc de Berry.

Après ce grand monde parisien, après l'aristocratie, le faubourg St-Germain, viendra la bourgeoisie, et nous imaginons que ce second volume, plus encore que le premier peut être, abondera en détails piquants pour les mœurs et caractéristiques de notre époque.

L. FLACIDE CANONGE.

Les Adieux d'un grand artiste.

On avait espéré, jusqu'à la dernière heure, que Delaunay, l'un des plus complets artistes qu'on ait paru au Théâtre-Français, reviendrait sur sa détermination de quitter la scène. En effet, ce temps semblait l'avoir oublié ; en dépit de la date de son acte de naissance, il restait jeune, merveilleusement jeune, et s'il ne paraissait plus sur la scène de la Maison de Molière, le public parisien n'avait pas fait comme le temps ; le public ne l'avait point oublié et espérait toujours qu'il reviendrait au lieu de ses longs triomphes.

Il faut définitivement renoncer à cet espoir. La représentation d'adieu de Delaunay a eu lieu, le lundi 16 mai, à la Comédie Française. Le programme s'en composait ainsi :

Le Dépit Amoureux, de Molière, second acte ; *Le Menteur*, de Corneille, premier acte ; un intermède : *Oceana Nox*, par M. Mounet-Sully ; *Laissez venir à moi* par M. Laroche ; *Le Triomphe*, par M. Worms ; toutes poésie de Victor Hugo.

Le Misanthrope, de Molière, premier acte.

Un second intermède littéraire : *Le dire, Amour !* par Mlle Reichemberg ; *Sur trois marches*, par Mlle B. Barretta ; *Mimi Pinson*, par Mme G. Samary, poésies d'Alfred de Musset.

Le Chandelier, d'Alfred de Musset, troisième acte.

Un intermède musical : *Notre Père* musique de Faure, dite chanté par MM. Faure et Talazac ; Air de la folie d'*Hamlet*, Ambroise Thomas, chanté par Mme Lureau—Escalais ; Invocation de *La Reine de Saba*, Gounod, chantée par M. Talazac ; *Les Enfants*, Massenet ; *Ailleins d'amour*, Faure, chantés par Faure ; Trio final de *Faust*, Gounod, chanté par MM. Faure, Talazac, Mme Lureau-Escalais.

Enfin la *Cérémonie* du *Mariage de Figaro*, Beaumarchais.

Inutile de dire que le succès a été immense devant une salle pleine ; la recette s'est élevée à 12,277 francs.

Tout le long de la soirée, le bénéficiaire, qui ne fut jamais plus jeune, plus brillant, malgré trente-huit ans passés à la Comédie-Française et trois ans à l'Odéon, a été acclamé, fêté. Mais à ces acclamations se mêlait un regret profond : celui que cause l'adieu définitif d'un grand artiste.

A la fin de la représentation, Delaunay, rappelé encore et encore, est revenu au vieil usage, du temps de Molière, et, d'une voix très émue, a remercié ce public de Paris qui, durant quarante-et-un ans, lui fit tant et tant de triomphes.

—Le 23 mai, c'est-à-dire deux jours avant l'horrible catastrophe que l'on sait, l'Opéra Comique donnait aussi une représentation de gala, au bénéfice de la Société Philanthropique, présidée par le prince d'Arenberg et la comtesse de Greffülhe. Le programme se composait du *Cœur de Paris*, revue en deux actes, du marquis de Massa ; du second acte de *Carmen* ; de fragments du *Tardon de Plermel* et d'un intermède musical.

Les artistes suivants ont pris part à cette Matinée : Mmes Reichenberg, Réjane, Bianchini, Sadic, Magnier, Legrandi, Simonet, Granier, Mily-Meyer, Desclauzas, Cerny, Boulanger, MM. Talazac, Coquelin cadet, Baron, Lassalas ; le petit Hoffman, pianiste-compositeur âgé de neuf ans ; la danseuse Laus et M. Bianchini, de l'Eden-Théâtre.

Le prix des loges était de 100 francs. La dernière Matinée de gala qui dût avoir lieu dans ce pauvre théâtre dont la terrible fin était si prochaine!

SALLE DE L'UNION FRANÇAISE.—Demain, concert-spectacle au bénéfice de M. Repetto—deux vaudevilles et un intermède musical. Prix d'entrée, 50 cents.

On commencera à 8 heures.

Le nouveau Maitre de Poste.

M. G. W. Nott, le nouveau Maître de Poste de la Nouvelle-Orléans, entrera en fonctions aujourd'hui.

LA DERNIÈRE LOI RELIGIEUSE EN PRUSSE.— Dans le dernier numéro des *Historisch Politische Blaetter*, une des revues les plus importantes d'Allemagne, M. Joerg étudie la dernière loi religieuse en Prusse. Après avoir fait un exposé de la situation, M. Joerg se demande ce qui a pu déterminer M. de Bismarck à cette entente avec Léon XIII. Il indique quatre raisons principales :

Le *Kulturkampf* n'a pas réussi. Le Chancelier a cru que l'agitation et le conflit ecclésiastique diminueraient l'influence du Centre. Le désordre intérieur, les progrès du socialisme n'ont pas peu contribué à mûrir les idées pacifiques de M. de Bismarck. Mais le grand motif, c'est l'embarras de la diplomatie européenne.

Le Chancelier, conclut M. Joerg, ressemble à un officier qui fait son testament, *lorsque l'heure de la mobilisation a sonné*.

UN SÉCHERAIT MANDOLE CROIT A LA GUERRE.—La *Gazette de France* rapporte qu'un jeune officier allemand, marié depuis peu et attaché à l'état-major, disait, ces jours ci, à un correspondant de l'*Intransigeant* :

—J'ai assez de l'état militaire. Malheureusement, je suis obligé d'attendre la fin de la guerre pour donner ma démission.

De l'autre côté de nos frontières de l'Est—ajoute l'organe de Paris—la guerre ne fait donc pas doute.

Villégiature :

—Vous êtes heureux, vous, d'aller vous reposer à la campagne.

—Oui. Seulement, la nuit, ce changement d'air ne m'empêche de dormir.

—Mais le jour ?

—Oh ! le jour, je le passe en ville !

Extrait d'un album.

Brûler.—On brûle volontiers : le pavé, la noblesse.

On brûle aussi..... pour une forte dot ; on brûle même parfois d'amour.

De la pluie et du beau temps.

—J'ai à vous dire, moi, que nous aurons de l'orage demain.

—Comment pouvez-vous savoir ?

—Par un duc...lon qui m'avertit toujours infailliblement.

—Oh ! alors, un durillon qui est dans les cors savants !

Athenée Louisianais.

CONCOURS 1887.

On trouvera ci-après une intéressante communication de l'Athénée Louisianais. On y verra que pour le Concours de 1887, ce corps a choisi comme sujet : *Les Poèmes de Lamartine* (Concours des femmes).

Quant au Concours des hommes, pas de sujet imposé. Chacun traitera le sien : la forme et le lieu de la scène sont seuls obligatoires Comédie ou Proverbe, se passant en Louisiane.

ATHÉNÉE LOUISIANAIS.

ELECTION DE M. GASTON BOUSSAN.

Programme du Concours de 1887.

M. Gaston Boussan, le lauréat dont le public applaudissait la belle Etude sur Lafayette, à la séance annuelle de l'Athénée, le 29 avril dernier, a été élu membre de cette Société.

Nous sommes heureux de voir notre jeune compatriote se ranger parmi les amis effectifs de la langue française, et ce sera toujours avec intérêt que nous lirons, dans se journal de l'Athénée, les écrits sortis de sa plume.

Nous donnons ci-dessous le programme du Concours de cette année. Le choix des sujets a traiter nous paraît très heureux ; concurrents et concurrentes y trouveront amplement l'occasion de développer les ressources de leur esprit :

Concours littéraire de 1887.

PROGRAMME

Il y aura deux classes de concurrents, comprenant l'une les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe ; les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 1er juin 1887 jusqu'au 25 février 1888, inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 25 février ; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier régle, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes* ; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes :

LES POÉSIE DE LAMARTINE.

Pour les hommes :

UN PROVERBE OU UNE COMÉDIE : la scène doit se passer en Louisiane.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER.
P. O. Box 2246.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 1er juin 1887.—Indications.—Pour la Louisiane : Pluies locales ; température presque stationnaire ; vents variables.

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS

Inscrits au Bureau de l'état civil dans les dernières vingt-quatre heures.

Mariages.

Joseph O'Neill à Mlle Fannie Wilson.
John Meighan à Mlle Elizabeth Spence.
Henry E. Gogreve à Mlle Mary Reinhardt.
Thomas Waggoner à Mlle Emily E. Fleming.

Naissances.

Mme Jean Marie Momus, une fille.

Décès.

Anna V. Krebs, 2 mois, rues Joséphine et Chippewa.
John S. Aitkens, 71 ans, 165 rue Constance.
Mme Valentine T. Fromon, 25 ans, rues Barrone et Julie.
Mme Victoria Bourdin, 36 ans, 94 rue St-Pierre.
Lola Antonina Haroison, 3 mois 141 rue Bourgogne.
George Caarles Bohac, 1 mois, 108 rue Champs Elysées.
Willie E. Benner, 21 ans, 1a5merie Torro.
Miss Alice E. Ellis, 33 ans, 667 rue Chippewa.
John Hass, 17 mois, 530 rue Chippewa.
Mme Lilly Donaldson, 24 ans, 128 rue St Ferdinand.

Eagle Mutual Benevolent Association.—Cette association a fait à l'*Abeille*, l'honneur de la désigner comme son journal officiel. Nous la prions d'agréer tous nos remerciements.

Ventes inscrites aux bureaux de l'annotateur des aliénations :

Edward Peter Meehan à Mme Vve Edmund Meehan, deux terrains dans le 1er District dans l'Ilet borné par les rues Constance, Richard, Annonciation et Orange $500.

Eureka Homestead Société à Mme Josphine Gardner, un terrain dans le 3e District dans l'Ilet borné par les rues Esplanade, Maurepas, Mystère et Fortin $2,000.

Henry John Gildermeister à Aristide S. Gelpi, un terrain dans le troisième district, dans l'Ilet borné par les rues Robertson, Columbus, Villeré et Kerlerec, $2,000.

James Lewis à W. S. Benedict, un terrain dans le 2me district, dans l'Ilet borné par les rues Canal, Douane, Tonti et Rocheblave, $3,500.

François Payette à James McCormack, un terrain dans le 1er district, dans l'Ilet borné par les rues Derbigny, Roman, Gasquet et Palmyra, $1,525.

Zénon Klar à Ida Hidalage, une portion de terre dans le 3me district, dans l'Ilet borné par les rues Esplanade, Mystère, Maurepas, Campement et Floride, $800.

Veuve et héritiers de Patrick Fitgerald à Leonardo Prima, un terrain dans le Quatrième District, dans l'Ilet borné par les rues Deuxième, Troisième, Laurel et Constance, $2250.

J. G. Molaison à Jules Joseph D'Aquin, deux terrains dans le 2me district dans l'Ilet borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Rochebleve et Burgenois, $375.

M. et Mme E. Folton à W. G. Tebault, un terrain dans le 2me district, dans l'Ilet borné par les rues Royale, Bienville, Dumaine, et Passage de la Bourse, $7,500.

Une Arzine Rey à Cadet Mériont, une portion de terre dans le 3me district, dans l'Ilet borné par les rues Marais, Claude, Espagne et l'avenue Washington, $110.

Ventes par le percepteur du taxes 2me District.

Charles Stolz à Tomasso Brizzolara, améliorations au pied de la rue Canal, hauteur $15.77.

Ferdinand Frick à Mme Vve Jane Macgibbon, un terrain dans le 3ème district dans l'Ilet borné par les rues Mandeville, Marigny, St-Claude et Marais, $21.96.

Elsie Johnson à Adam Dupuy, un terrain dans le 3ème district, dans l'Ilet borné par les rues Derbigny, Roman, Columbus et Lafayette $15.09.

Excursions du dimanche.—Le Chemin de fer "Mississipi Valley Route" a organisé des trains de plaisir entre la Nouvelle Orléans et Baton-Rouge. Ces trains partiront d'ici tous les dimanches, à 8 heures du matin, et de Baton-Rouge, pour revenir à la Nouvelle-Orléans, à 5 heures et demie de l'après-midi. Le samedi-soir, en allant et en revenant, aux stations de Kenner, La Place et Peter, Convent, Bornside, Les Deux Rivers Road, et St. Gabriel, les voyageurs auront un privilège d'un arrêter. Prix de l'excursion, aller et retour, un dollar soixante-dix.

La voie, on le sait, traverse toute la région sucrière, si intéressante à étudier, avec ses riches champs de riz que les plaintes des inondés de ces jours que l'inconvénient de la poussière est supprimé pendant le trajet. A Baton Rouge il y a d'excellents hôtels où l'on peut prendre un bon repas à très bon marché. Les excursionistes pourront également visiter le "State House," l'Hospice des Sourds et Muets, l'Arsenal, le pénitencier, les casernes, etc. Une compagnie a fait construire une vaste plate-forme à l'intention des danseurs.

Les trains ne mettent que trois heures à franchir la distance qui est de quatre-vingt milles. Sur le parcours on compte trente-six stations et cent un "flag stations."

Le premier train de plaisir partira dimanche prochain, 5 juin.

Cour de Circuit des Etats-Unis.—Procès intenté à un agent qui a fait obtenir frauduleusement une pension à une négresse qu'il prétendait veuve et dont le mari était vivant.

Cour civile de district.—La Union National Bank contre Joseph Hernandez—Procès pour $1500.

Juge Monroe.

F. Kruppenbacher contre Valentine Dickert, pour $500 de dommages. Verdict pour $100.

N. O. Railway Supply Manufacturing Co. vs Board of Assessors—Réduction d'assessement.

Succession de A. Weissenberger.

Delta Wharf Boat Company vs Continental Ins. Co.—Pour $1500.

Même vs Phœnix Ins. Co. — Pour $1500.

Anna C. Heid vs A. Agusta—Pour la mise en possession de certaine propriété.

Cour Criminelle.

Section A.—

Green Perkins, blessures, coup de fusil—6 mois de prison et 50 cents d'amende.

Thos Walsh et Leonard Carey, léger vol—6 mois de prison.

Les accusations sont retirées contre E. A. Cole, accusé de détournement, et L. B. Stone, abus de confiance.

Une ordonnance de non lieu a été rendue contre Ferdinand Tirado, accusé de vols de fait.

Section B.—

MM C. Walker et E. S. Whittaker ont enregistré une demande de nouvelle audition de cause pour leur client Thomas Newhouse.

Se sont déclarés innocents :

E. A. Cole, abus de confiance.

Geo. E. Upham, Henry Haddy et John C. Jackson, vol.

Cour du recorder Davey.—John Sullivan, coups et blessures, cour criminelle sous caution de $500.

Maison de Refuge.—M. Richard B. Rowley qui vient d'être élu surintendant de la Maison de Refuge, qui a remplit déjà les fonctions de Chef de Police pendant l'administration du maire Bohan, a aussi servi dans la police en qualité de sergent. Ces particularités le mettent à même de remplir convenablement le nouveau poste qu'il est appelé à occuper et qui nécessite une stricte observance de la discipline.

La commission au cours de la réunion qu'elle a tenue lundi soir a fixé les salaires comme suit.

Surintendant	$100
Professeus et assistant	$ 40
2 gardiens à $35	$ 70
Un cuisinier	$ 15
Total par mois	$325

James Newten et Flynn ont été nommés gardiens.

M. Rowley a été chargé de chercher un cuisinier, et MM. Lanaux, O'Connor et Schmidt, un professeur.

Les comités suivants ont été formés : Règlements :— O'Connor, Schmit et Dunbar.

Finances—Roder, O'Connor et Lanaux.

Achats—Schmidt, Dunbar et Hart.

On a résolu avant d'ajourné la séance de demander au conseil de faire entre les mains de la commission le versement de la balance de l'allocation annuelle affectée à la maison de refuge.

Paragraphes.—Un nommé J. P. Salay, âgé de 53 ans et natif de France, est mort subitement la nuit dernière, chez lui rue Commune, entre Napoléon et Salomen. Le coroner a délivré un certificat de décès par apoplexie.

L'incendie de dimanche matin.—Il est difficile de dire d'où, précisément, est parti le feu de dimanche matin, rue Conti, entre Chartres et Levée, attendu que quand il a été découvert, il était très développé. Tout ce que l'on peut affirmer, c'est qu'il a pris naissance vers le centre de l'Ilet.

La famille de M. Guéblé a dû s'échapper en toute hâte, ayant eu à peine le temps de se vêtir.

M. Guéblé avait, il n'y a pas longtemps, diminué considérablement son assurance sur le matériel de sa chemiserie ; elle n'était que de $3,000.

La vaste maison où il était installé (ancien Hôtel Verandah, très populaire avant la guerre rendez-vous d'artistes) appartient à Mme Garnier, qui a sur elle une assurance de $7,000.

L'assurance de M. A. Walz est de $20,000, on a sauvé environ $1,000 de bière et de marchandises diverses avec l'aide du service de sûreté du capitaine Kalinski.

L'arrière-magasin de M. Reiss, là où se trouvaient les machines pour fabriquer les bières et les candis, est à moitié détruit.

Il est très probable que si l'on avait eu de l'eau, à l'enceinte des rues Conti et Chartres, le désastre eut été moins grand ; les pompiers eut eu une pression infinie pour se procurer de l'eau. Les "plugs", paraît-il, y sont très défectueux.

Nous apprenons que M. Walz a réglé son assurance à la Compagnie d'Assurance du Peuple.

Conseil Municipal.—A 8 heures précises, les secrétaire fait l'appel et 17 membres répondent à leurs noms.

La séance est ouverte sous la présidence de l'adjoint, M. Kilpatrick, et commence par la lecture du message du Maire, contenant :

Le rapport du trésorier pour la semaine finissant le 28 mai 1887.

Le rapport du secrétaire et trésorier du Bureau des Commissaires de l'Asile Fink, pour les derniers 4 mois de l'année finissant le 30 avril 1887.

Une pétition des citoyens du 5ème district, demandant que le quai et le bateau à immondices de la rue Toledano soient abolis et transportés plus en aval sur le fleuve.

Une pétition des marchands du marché Poydras qui protestent contre toute autorisation qui pourrait être accordée par le Conseil à M. Wm. H. Brown, d'occuper une boutique sur le terrain neutre sur le devant de ce marché.

Une pétition de S. Reichert, qui demande au Conseil de prendre de nouveau en considération la pétition par laquelle il demandait une réduction d'assessement sur son capital.

Une pétition de MM. Grenchy & Domecq qui demandent l'autorisation de bâtir un four en briques au rez-de-chaussée de leur établissement encoignure Canal et Baronne.

Une pétition de M. J. Schefte qui demande le privilège de faire placer deux fontaines au bassin rue Decatur entre St Pierre et Ste Anne. Ces fontaines auront pour but que de fournir au public une eau potable et n'auraient point d'autre objet.

Une pétition de Martin qui demande une réduction d'assessement de $2200 à $40 sur un cheval et un wagon, l'annulation de $500 d'assessement sur un stock et la réduction de $18800 à $12000, sur certaines propriétés énumérées dans la pétition.

Une pétition de R. J. Connolly qui demande au Conseil de lui voter une allocation en remboursement de matériaux fournis et de travaux exécutés par lui à la Shakespeare Alms House. La somme dont il avait été convenu dans le contrat avec la ville était de $4,000.

La lecture des rapports hebdomadaires des divers comités suit celle du message et se continue par celui du comité de police :

L'homme de patrouille Jno. Cruso, incompétent, accusation retirée.

Lieut. I. Reynolds, incompétent, même décision

Sergent M Laughlin, le comité, en considération de ses antécédents, le condamne pour incondutte à 27 jours de suspension et à subir une reprimande du chef.

L'ordonnance de M Moon relative au pavage coquillé de la rue du Canal et à l'allocation de $10.000 nécessaire à l'exécution des travaux, est adoptée avec les amendements du comité.

La lecture de l'ordonnance de M. Winn, relative à la construction de 25 puits à incendie dans le 6me district dont la dépense serait payée sur le fond de réserve de 1887, l'ordonnance est rejetée mais sur la motion qui est faite de la reconsidérer de nouveau les motifs qui ont amené ce rejet, l'ordonnance est lue de nouveau et retirée au comité de drainage.

Adoption de l'ordonnance de M Farrell, amendant celle relative à la location des chantiers et maisons aux femmes publiques dans l'arrondissement portée à la somme de $50 à $25.

Rejet de l'ordonnance de M Ryan qui propose de remplacer pour le pavage de la rue Washington, les coquilles par le gravier ordinaire.

M. Lord propose d'accorder à la Barber Asphalte Company l'autorisation de placer des rails sur les rues Poydras et Penn les plus concentrées qui seront asphaltées lorsque le pavage de la rue Baronne sera achevé. Adopté.

M. Ryan propose de remettre l'exécution des fonds de l'allocation de la Maison de Refuge aux membres de la Commission de cet asile. Rejeté.

Une ordonnance de M. Winn amendant l'ordonnance 1682 C. S. 1871 C. S., de façon à ce que désormais aucune maison ne sera couverte en tous et que toute personne devra être demandée au Conseil pour la construction de maisons en bois dans les limites suivantes :

Toledano à Lower Line et du fleuve à Hyades. Renvoyé.

Un Perron présente une ordonnance dont le but est de consacrer $10.000 à la construction de la voie en bois de la rue du Camp.

La motion qui est faite de renvoyer cette ordonnance devant le comité des rues et débarcaderes est rejetée et celle de M. Ryan, qui propose le renvoi de l'ordonnance au comité de drainage est adoptée.

Renvoi d'une ordonnance de M. Burke ayant pour but de conserver et de maintenir libre les plans exécutés par le surveillant on ses employés, ces plans étant désormais considérés comme appartenant à la ville.

Accident.—Un enfant de 11 ans, nommé Von Hoeven, qui s'était accroché à l'un des côtés du char No 9, de la rue des Magasins, est tombé et les roues lui ont passé sur le bras droit qui a été causé en deux endroits.

Blessé.—Hier matin, à 7 heures 30, un enfant de 0 ans, Frédérick Pelot, qui jouait dans le bâtiment en voie de construction au coin des rues Dauphine et Canal, est tombé sur une pierre et s'est fracturé la jambe droite au-dessus du genou. Il a été transporté chez ses parents, rue Bourbon No. 9, où il a reçu les soins des étudiants.

Autre accident.—Hier soir, à 4 heures 30, un nègre du nom de Geo. Montgomery, qui conduisait un wagon chargé de meubles, a renversé en face le No 522 de la rue Dryades un enfant du nom de Charles Kelley, qui a eu le bras fracturé. Le Dr Petty lui a prodigué ses soins et a déclaré la blessure sans gravité.

Incendies.—Hier soir, à 7 heures, on a découvert un commencement d'incendie dans une armoire, au deuxième étage de la maison en bois située rue des Magasins, No 1240, appartenant à Mme Clune et occupée par le capitaine Hardy et sa femme. Immeuble endommagé pour $10 ; objets mobiliers pour $100. Alarme à la boite 37.

—Hier, à 2 heures de l'après-midi, le feu a pris dans une maison en bois, sur le quai au pied de la rue Broadway. Cette maison, qui appartient à Louis J. Stanley et est occupée par Mme Jones, Bohan, a aussi servi dans la police en qualité de sergent. Ces particularités le mettent à même de remplir convenablement le nouveau poste qu'il est appelé à occuper et qui nécessite une stricte observance de la discipline.

La commission au cours de la réunion qu'elle a tenue lundi soir a fixé les salaires comme suit.

Surintendant	$100
Professeus et assistant	$ 40
2 gardiens à $35	$ 70
Un cuisinier	$ 15
Total par mois	$325

James Newten et Flynn ont été nommés gardiens.

M. Rowley a été chargé de chercher un cuisinier, et MM. Lanaux, O'Connor et Schmidt, un professeur.

Les comités suivants ont été formés : Règlements :— O'Connor, Schmit et Dunbar.

Finances—Roder, O'Connor et Lanaux.

Achats—Schmidt, Dunbar et Hart.

On a résolu avant d'ajourné la séance de demander au conseil de faire entre les mains de la commission le versement de la balance de l'allocation annuelle affectée à la maison de refuge.

Paragraphes.—Un nommé J. P. Salay, âgé de 53 ans et natif de France, est mort subitement la nuit dernière, chez lui rue Commune, entre Napoléon et Salomen. Le coroner a délivré un certificat de décès par apoplexie.

Les murs latéraux des bâtiments Nos. 98 et 100 rue de Chartres, endommagés par le récent incendie, menacent ruine et devraient être démolis sans plus tarder.

Vol.—Lundi matin, entre minuit et 5 heures, on a volé, dans une boutique à fruits au coin des rues Jackson et Annonciation, pour $8 de marchandises.

Le feu.—Un fourneau à gazoline a mis le feu chez Mme T. J. Browne, rue du Camp, No 263 ; mais les flammes ont été éteintes avant d'avoir causé aucun dommage.

Mariés.—Une jeune fille de 18 ans, Marie Graff, qui avait porté une accusation de viol contre un jeune homme du nom de Robt. Hibbs, s'est présentée hier devant le juge Sambola, auquel elle a exprimé le désir d'épouser l'inculpé et de voir en conséquence l'accusation retirée.

Le juge Tissot a été prévenu aussitôt et est venu accomplir la cérémonie, après laquelle les mariés ont quitté la cour accompagnés de leurs amis.

Mariage enregistré.—Dominique Trébique qui a été récemment acquitté d'une accusation d'homicide et à la femme duquel on avait refusé le droit de témoigner pour ou contre son mari, la croyant légalement mariée, vient de faire régulariser son mariage en faisant accomplir les formalités d'usage par le juge Voorhies.

Le mariage a été enregistré au Bureau de Santé. Dominique Trébique obtint il y a 5 ans, du juge Voorhies, une simple license, dont il se contenta, croyant son mariage parfaitement légal jusqu'à ce que sa comparution devant la cour lui ait montré son erreur.

—Samedi dernier, dans la journée, un nègre qui avait entraîné de force un enfant de 10 ans, fils d'un citoyen bien connu, dans une cour déserte de la rue des Magasins entre Girod et Julie, a été arrêté par un passant dont les cris ont fait prendre la fuite au nègre qui a abandonné l'enfant.

Ce monsieur est resté inconnu, mais les parents de l'enfant désirent vivement connaître son nom et en se faisant connaître, il rendrait un très grand service au public, à la justice, en permettant de poursuivre et de punir le misérable.

Meurtre.—Hier entre 4 et 5 heures du soir au nègre du nom de Isaac Matthews a été frappé d'une balle dans la tête et tué instantanément par un nommé Isaac Jockson qui s'est enfui, son signalement a été envoyé à tout les stations.

Le meurtre a été commis rue Tchoupitoulas entre Julie et St. Joseph.

Le feu.—Une alarme a été donnée hier soir à 11½ heures 30 à la boite No 73, encoignure Magasins et Girod, pour un commencement d'incendie qui s'était déclaré dans le magasin de MM. Imhoff & Stoll, marchands de liqueurs, cigares et tabacs en gros, rue Tchoupitoulas, No 92. Dommages $10.

DEPECHES TÉLÉGRAPHIQUES

TRANSMISES À L'ABEILLE

FRANCE.

Rumeur L'Amiral Jaurès Le général Boulanger

Paris, 31 mai.—Le refus de l'Amiral Jaurès d'accepter le portefeuille de ministre de la marine est attribué à une conversation qu'il a eue avec M. de Freycinet. Celui-ci lui a dit qu'un cabinet présidé par M. Rouvier ne peut être que de courte durée, et qu'après sa chute alors lui, de Freycinet, formerait un ministère dont ferait partie l'Amiral Jaurès.

M. Barbey, le nouveau ministre de la marine, n'est ministre et faisait partie autrefois de la marine. Sa nomination n'est que provisoire.

On affirme que, quoique le général Ferron, ministre de la guerre doive présider la fête qui aura lieu ce soir, à l'Opéra, laquelle fête est considérée comme une démonstration en faveur du général Boulanger, celui-ci a toujours l'intention d'y assister et en uniforme de général ! Ce grande audace n'a eu effet, car on craint que sa présence ne amène quelques désordres.

La presse parisienne et le nouveau Cabinet

Paris 31 mai : La Justice, organe de M. Clémenceau, est d'avis que si Rouvier devrait s'en tenir à la formation de son Cabinet au Sénat et non à la Chambre.

M. Rochefort écrit dans son journal que le président Grévy devrait rendre l'Elysée au maréchal Mac Mahon.

M. de Lanessan, dans le conseil à son parti d'appuyer le cabinet, si celui ci ne le modeste pas trop.

Une pétition de Nantes, signée de 5000 électeurs et contresignée par le maire, demande au président Grévy de charger le général Boulanger comme ministre de la guerre.

Chambres des Députés

Paris 31 mai.—M. Rouvier a donné lecture de son rapport à la Chambre des Députés, cette après-midi. Il a agité que sa politique étrangère serait ferme et prudente, et que les préparatifs pour l'Exposition de 1889 seraient menés activement. M. Rouvier a été souvent applaudi par les membres du Centre, et souvent interrompu par ceux de la Gauche. La gauche radicale a fait connaître son intention d'interpeller le gouvernement sur une question relative à sa polit